

Communiqué de presse

NON à l'initiative fiscale du POP qui favorise la dé-domiciliation

Le 15 mai 2022, les Neuchâtelois.e.s décideront s'ils veulent imposer davantage les fortunes supérieures à CHF 500'000.- (jusqu'à 19.4% d'augmentation d'impôt sur la fortune sont prévues). Les contribuables visés payent déjà 78.5% de l'impôt total sur la fortune. Faut-il encore plus les presser? La Chambre immobilière neuchâteloise (CIN), la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) et l'Union neuchâteloise des arts & métiers (UNAM) sont d'avis que **NON** ! Il y a deux ans, des réformes fiscales sont enfin entrées en vigueur pour sortir Neuchâtel du statut d'enfer fiscal. Neuchâtel doit continuer à jouer la carte de l'attractivité. Isabelle Augsburgers, Présidente de la CIN, Damien Cottier, Président de UNAM, et Emmanuel Raffner, Président de la CNCI, s'opposent fermement à l'initiative fiscale du POP.

Les contribuables visés sont importants pour l'économie

Damien Cottier, Président de l'UNAM, déclare : « Les contribuables concernés sont importants pour le fonctionnement et pour l'économie du Canton. Ces contribuables payant de l'impôt sur la fortune s'acquittent également d'autres impôts. Si certains de ces contribuables déménagent dans des cantons voisins, les pertes ne s'arrêtent pas à l'impôt sur la fortune, mais à d'autres catégories d'impôts, comme l'impôt sur le revenu. Les finances du Canton et des communes seraient alors fragilisées, ce qui remettrait en question des prestations et des subventions... et déboucherait sur des hausses d'impôts POUR TOUS. De manière générale, ces contribuables soutiennent l'économie régionale et participent au dynamisme des milieux culturels et sportifs. ». Le Président de l'UNAM rappelle que, de 2017 à 2020, Neuchâtel, à part le Tessin, a été le seul canton à afficher quatre pertes consécutives d'habitants (pertes cumulées de 2677 habitants). Cette tendance a été stoppée en 2021 (gain de 210 habitants). Il s'agit maintenant de ne pas renouer avec des chiffres négatifs.

Les propriétaires immobiliers ont déjà donné

La Chambre immobilière neuchâteloise (CIN) s'oppose à l'initiative. Isabelle Augsburgers rappelle que lors de la dernière réforme fiscale, entrée en vigueur en 2020, les propriétaires fonciers ont consenti à un effort considérable en acceptant l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier. Elle précise : « Cet impôt foncier rapporte 28 millions de francs par année. La contribution des propriétaires en termes de fiscalité est donc déjà très importante. En cas d'acceptation d'une augmentation de l'impôt sur la fortune, il y aura aussi de lourdes conséquences pour le retraité qui a épargné pour devenir propriétaire de son appartement ou de sa maison individuelle. ». Elle poursuit : « Par ailleurs, les propriétaires d'immeubles de rendement n'auront pas d'autre choix que de répercuter sur les loyers les augmentations induites par l'impôt foncier et l'augmentation de l'impôt sur la fortune. Au final, les propriétaires seraient taxés de manière trop lourde et les locataires seraient pénalisés par une augmentation de leur loyer. Cette initiative n'est bonne pour personne. »

OUI à la promotion de la domiciliation dans notre canton ! NON à l'initiative fiscale du POP

Emmanuel Raffner, Président de la CNCI, rappelle qu'à l'instar des propriétaires immobiliers les employeurs avaient accepté d'importantes concessions pour faire passer des réformes fiscales qui profitent aujourd'hui principalement à la classe moyenne, aux familles mais aussi aux contribuables les plus modestes. Il déclare : « Il faut attirer et conserver dans notre Canton des forces vives qui



amènent des compétences dont ont besoin les entreprises, tout comme des habitants qui peuvent contribuer à sa prospérité. Depuis 2008, la croissance des millionnaires dans le Canton de Neuchâtel a été la plus anémique de Suisse. ». En s'appuyant sur les propos de Laurent Kurth qui a déclaré à ArclInfo que *Neuchâtel était le canton qui avait demandé l'effort de solidarité le plus important de Suisse aux personnes les plus aisées ces dernières années*, Emmanuel Raffner lance : « Cette observation qui vient du Conseiller d'Etat en charge des finances illustre bien que l'initiative fiscale du POP est extrême. Le Canton a une stratégie de promotion de la domiciliation... et pas de la dé-domiciliation. Refuser l'initiative va parfaitement dans le sens des efforts du canton pour mettre en évidence son attractivité ! »

Neuchâtel, le 4 mai 2022